

Les taux d'imposition ajustés

Le conseil municipal de Besoncourt s'est récemment réuni. Michel Nardin et Laurent Conrad, respectivement président et vice-président de la Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB) avaient été invités à s'exprimer, mais la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale dans leurs communes respectives les en a empêchés.

Les élus ont notamment repris les taux d'imposition car les taux entérinés en avril ne sont pas conformes à l'article 1636 du code général des impôts. Le maire a proposé de baisser le taux du foncier non-bâti pour être en conformité avec la baisse du taux de la taxe d'habitation, soit 14,65 %. Les taux se répartiront de la manière suivante : taxe d'habitation : 5,51 % ; taxe foncière pour le bâti : 11,6 % et taxe foncière pour le non bâti : 14,65 %.

Les autres points

Sénatoriales.- Les délégués désignés sont les suivants. Titulaires : Pascal Arrighi, Emmanuelle Ruyer, Thierry Besançon. Suppléants : Isa-

belle Gigos, Lila Slimani, Réda Khouchane.

Personnel.- À l'unanimité, le conseil décide d'augmenter le nombre d'heures d'un adjoint technique dont le contrat passera de 28 à 35 h à compter du 1^{er} septembre.

Commission.- Guy Mouilleseaux siégera au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) de la CCTB. Luc Nguyen Daï sera son suppléant.

Frais.- Concernant les frais de déplacement, il a été pris connaissance et accepté la norme en vigueur. Unanimité.

Carrière de Perouse.- La commune doit émettre un avis sur la demande d'autorisation, de l'entreprise Couroux, d'exploiter en renouvellement et d'étendre (5 ha) la carrière de Perouse pour une durée de trente ans. Avis favorable par 11 voix pour et 4 abstentions.

Décision modificative.- Un jeu d'écriture est rendu nécessaire sans affecter le budget. Unanimité.

Matériel.- À l'unanimité, le conseil a accepté de céder un surplus de grillage pour 250 €.